

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU SERVICE DE LA PAIX SOCIALE

Une formation de médiation socioreligieuse enseigne deux outils citoyens pour considérer les religions et répondre au radicalisme : l'association et la médiation.

Comment un travailleur social, un éducateur de prévention ou un élu local doit-il aborder le fait religieux dans l'exercice de ses missions ? L'association Initiatives, membre du réseau Reness, présente une réponse originale à cette question qui s'impose dans les collectivités, les institutions ou les établissements : sa Faculté libre d'études politiques et en économie solidaire (Flepes-Initiatives) propose, en lien avec l'Université de Strasbourg, deux diplômes universitaires (DU) formant à la médiation socioreligieuse. Depuis 2013, quelque 35 étudiants ont été formés. Pour Isabelle Ullern, doyenne et philosophe, l'objectif est de mettre "à disposition du service public comme de la société civile, des médiateurs spécialisés dans les conflits socioreligieux, capables de susciter la résolution interactive des conflits par les acteurs eux-mêmes et non par un recours réglementaire ou juridique qui, souvent hélas, en augmente la virulence".



© FLEPES-INITIATIVES - 2015

Travailleurs sociaux, ministres du culte, médiateurs ou élus locaux se forment pour devenir des ambassadeurs de la laïcité

de tous devant la loi, et la liberté de conscience, sans discriminer ni privilégier aucune religion. L'enseignement regarde les religions sous l'angle de l'organisation des cultes garantie par la Constitution, et du statut civil que leur confère la loi de 1905, instituant les "associations cultuelles", replacés ainsi aux côtés des associations de la

loi de 1901. "Notre approche est de ramener les demandes religieuses dans la réalité légale et civique de la vie associative en privilégiant le terrain communal et sa gouvernance sociale car c'est là que se vit la laïcité", explique Isabelle Ullern. Le travail du médiateur est d'inciter les personnes religieuses à se tourner vers les associations cultuelles (lieux de culte, aumôneries, etc.). "En se regardant aussi comme associative, la vie religieuse ne peut plus rester dans un domaine métaphysique abstrait et manipulable au gré de chacun, elle rentre dans l'économie solidaire des territoires", insiste Isabelle Ullern.

UNE DIPLOMATIE LOCALE

En cessant de requérir l'Etat pour régler les conflits de valeurs liés à des attentes ou des choix de vie religieux déconnectés du contrat social et de l'économie sociale, la médiation offre un mode alternatif et citoyen de pacification, dans le cadre civil de la laïcité. Elle permet le dialogue entre discours religieux et non religieux et vise la construction d'une solution au conflit par les protagonistes eux-mêmes, adossés au cadre légal des collectifs religieux et de la commune. L'échelle locale permet de tenir compte du contexte du territoire. Cet exercice de diplomatie replace les associations cultuelles dans leurs responsabilités citoyennes, et inscrit la spiritualité dans ce cadre.

UN CADRE ASSOCIATIF ENTRE LAÏCITÉ ET RELIGIONS

L'objectif est de valoriser la dimension civique pour la vie religieuse, en rappelant comment la Constitution française l'a inscrite dans la vie citoyenne : au niveau de la vie communale des cultes. Au quotidien, c'est à ce niveau collectif de la citoyenneté communale que la République laïque assure l'égalité

L'INTÉRÊT DE LA PRATIQUE

- Mise en œuvre d'un outil de gouvernance sociale au service de la société civile et du service public
- Solution de résolution collective des conflits, alternative et démocratique
- Expérimentation d'une formation supérieure comme laboratoire d'intelligence sociale